

*Date de dépôt : 10 novembre 2021*

## **Réponse du Conseil d'Etat**

**à la question écrite urgente de M. Christo Ivanov : Stade de Genève : à quand une aide financière pour les années 2021 et suivantes ?**

Mesdames et  
Messieurs les députés,

En date du 8 octobre 2021, le Grand Conseil a renvoyé au Conseil d'Etat une question écrite urgente qui a la teneur suivante :

*Le 25 novembre 2016, le Grand Conseil adoptait la loi accordant une aide financière à la Fondation du Stade de Genève pour les années 2017 à 2020 (L 11949). Comme le mentionnait son exposé des motifs : « Depuis sa mise en service le 16 mars 2003, le Stade de Genève n'a jamais réussi à générer les revenus suffisant pour couvrir ses charges d'exploitation et de maintenance. Les revenus prévus dans le montage financier initial qui permettaient de couvrir les charges n'ont pas été réalisés. »*

*La loi prévoit que l'Etat verse à la Fondation du Stade de Genève un montant annuel de 1 090 000 francs sous la forme d'une aide financière monétaire d'exploitation. Cette même loi fixe le dernier versement de cette aide financière à l'échéance de l'exercice comptable 2020.*

*L'année 2021 arrive à l'automne et aucune loi portant sur une aide financière pour les années ultérieures à 2020 n'est, à ma connaissance, déposée. L'absence d'aide financière pour l'année en cours et les suivantes laisse supposer soit que la couverture des charges est désormais assurée par la génération de revenus suffisants, soit que la Fondation du Stade de Genève et l'Etat de Genève n'ont pas encore signé de nouveau contrat de prestations pour des raisons restant à éclaircir.*

*Mes questions sont les suivantes :*

- 1) Pourquoi aucun projet de loi accordant une aide financière à la Fondation du Stade de Genève pour les années 2021 à 2024 n'a-t-il été déposé ?**
- 2) Pour quelles raisons aucun contrat de prestations entre la Fondation du Stade de Genève et l'Etat n'a-t-il encore été conclu ?**

*Je remercie le Conseil d'Etat pour ses réponses.*

## **RÉPONSE DU CONSEIL D'ÉTAT**

La Fondation du Stade de Genève (FSG) mène actuellement des négociations avec son locataire principal, le Servette FC 1890 SA (SFC), au sujet des modalités d'exploitation du Stade et de son loyer, lequel nécessite d'être réévalué car il avait été fixé lorsque le SFC se trouvait encore en Promotion League (3<sup>e</sup> division suisse). Pour cette raison, la FSG n'a pas encore présenté un plan financier stabilisé pour les années 2021 à 2024.

Sur proposition du département de la cohésion sociale (DCS), le Conseil d'Etat examinera prochainement le soutien à la FSG, lequel est étroitement lié aux résultats des négociations susmentionnées.

De plus, dans le cadre du projet de budget 2022, le Conseil d'Etat a prévu une augmentation de la subvention de 300 000 francs en faveur de la FSG afin d'assurer l'équilibre de son budget ainsi que l'entretien du Stade de Genève.

Enfin, le Conseil d'Etat a également décidé d'entrer en négociation avec les Chemins de fer fédéraux suisses (CFF) afin de proposer le rachat d'une partie de la parcelle 5203 sur la commune de Lancy grevée par le droit distinct permanent (DDP) 4165, à travers une acquisition ou un échange de terrains situés dans le périmètre Praille-Acacias-Vernets ou ailleurs dans le canton. Cette action permettrait de soulager durablement le budget de la FSG du paiement de la rente annuelle de superficie de 384 000 francs due aux CFF.

Au bénéfice de ces explications, le Conseil d'Etat vous invite, Mesdames et Messieurs les Députés, à prendre acte de la présente réponse.

### **AU NOM DU CONSEIL D'ÉTAT**

La chancelière :  
Michèle RIGHETTI

Le président :  
Serge DAL BUSCO